

---

LONDRES – Discussion sur le rapport final de l'EWG

Lundi 23 juin 2014 – 17h00 à 19h00

ICANN - Londres, Angleterre

CHRIS DISSPAIN:

Nous allons reprendre notre travail. Donc tout le monde veuillez s'il vous plaît reprendre place, nous allons commencer notre séance de travail qui sera une discussion.

Très bien, s'il vous plaît reprenez place nous allons commencer notre travail très rapidement, vous allez avoir la possibilité de poser des questions.

Alors, merci beaucoup véritablement de votre attention. Merci d'être restés attentifs et de rester dans cette salle à écouter la présentation et à visionner les transparents.

Maintenant notre intention c'est de vous permettre de vous exprimer, de poser des questions comme l'a dit Jean-François. Nous aimerions nous limiter au rapport et à la présentation que vous avez eue. Et peut être que vous avez des questions sur le process. Mais nous sommes toujours avec Stephanie à travailler au process.

Donc, j'aimerais vous donner la perspective du board, parce que, vous le savez le conseil d'administration de l'ICANN, que vous étiez avec du GNSO et du board hier les étapes à venir et quelles sont elles. On n'est pas pressés, on dit que ce rapport doit être mis en œuvre. On veut

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

travailler avec le GNSO rapport d'expert il est long et complexe et nous voulons du retour d'information là-dessus, un feedback.

Sur ce rapport donc il y aura une série de Webinars, de questions réponses, de séances de questions réponses.

J'aimerais donner des dates limites, je crois qu'il faut assez de temps quand même pour digérer un petit peu ce rapport. Nous sommes très enthousiastes d'être à Londres. Vous savez étonnamment que les européens ne travail pas en été.

Et donc on va leur laisser le temps de prendre des vacances, et nous avons demandé au GNSO de faire du travail pour nous, ce que je veux leur demander c'est de donner une liste de ce qu'il faudrait que nous fassions avant de leurs donner le PDP.

Donnons un exemple simple, il y a dans le rapport des points juridiques qui posent problème et qui doivent être analysés par des juristes. Donc je ne sais pas dans quel ordre cela sera fait, mais il y a le travail du conseil d'administration, il y aura le travail du GNSO, également des hauts conseils. De nous donner leur avis sur l'ordre également que nous allons employer pour régler ces problèmes.

C'est la première fois qu'on ce livre à ce type d'exercice. Donc le processus est nouveau, il faut être clair, le conseil d'administration veut travailler avec la collectivité GNSO pour trouver un processus pour faire avancer les choses.

Ceci dit, nous avons des micros dans la salle et nous aimerions vous donner la parole, vous donner la possibilité de vous exprimer.

STEVE METALITZ:

J'aimerais tout d'abord remercier le groupe d'expert qui a beaucoup travaillé, moi je suis un vétéran, vous le savez, des débats au sein de l'ICANN. Et il me semble que vous avez changé le thème du débat. Vous avez changé véritablement les choses, la façon de voir les choses. Je crois qu'on va travailler de cette manière maintenant avec les problèmes généraux que nous devons régler pour l'internet. C'est ça qui nous permettra d'avancer je crois l'ICANN. Je suis très impressionné par votre travail parce qu'à un certain moment à l'ICANN le débat n'était plus du tout productif.

Donc, je parle au nom des intérêts des droits d'auteurs, l'accès à cet annuaire de data d'enregistrement de propriété intellectuelle de droits de propriété intellectuelle.

Donc nous allons étudier à fond le rapport, nous allons nous pencher sur ce rapport, nous allons l'analyser et je crois qu'on va trouver sûrement des cotés positifs et négatifs dans ce rapport pour notre perspective. Mais j'aimerais poser une question sur ces diverses perspectives. Je ne sais pas exactement comment ce rapport sera perçu et sera accueilli.

En ce qui concerne les autorités de protection des données, un aspect négatif du système actuel est que la protection des données, des autorités de protection des données rendent illégal dans certain pays. Je dirais ça fait quinze ans que je suis ici et je crois qu'on n'a pas beaucoup d'autorité dans ce domaine, donc c'est très significatif pour moi.

---

C'est un problème qui se pose, ce qui va influencer les résultats généraux. Est-ce que les autorités de protection des données qui se peignaient du système actuel vont penser que ce nouveau système leur conviendrait mieux et les satisferait mieux, ça c'est une assez grande question. Si c'est le cas est bien ça c'est fantastique et on avance dans la bonne direction.

Donc je ne sais pas si vous en avez parlé dans vos délibérations mais j'ai vu un petit des couvertures médiatiques à ce sujet par rapport à votre travail. Donc comment cela va affecter les médias, la presse. Actuellement, chaque jour au quotidien je vois des journalistes qui utilisent des données WHOIS. Que ça soit un petit peu bizarre un petit peu sinistre, très souvent on sait qui a enregistré un nom de domaine, on sait qui est derrière un nom de domaine. On a accès, les journalistes ont l'accès à ces données WHOIS très facilement, le public également. Donc si on change le système dans votre sens les journalistes n'auront plus accès à ces données d'enregistrements. Il y a une question de liberté de la presse, liberté d'expression, liberté et droit d'accès à l'information qui se pose. Donc ça il va falloir y réfléchir de plus prêt et voir quels sont un petit peu les droit des journalistes, ce que pense les médias de cette nouvelle approche possible.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Steve. Michele tu réponds à cela?

---

MICHELE NEYLON:

Oui, j'aime toujours répondre à Steve. Vous savez en ce qui concerne l'aspect confidentialité des données je suis très conscient de ce qui se passe avec le nouveau WHOIS. Vous savez j'ai eu des débats très difficiles parfois avec l'ICANN, l'article 29, j'ai beaucoup travaillé là-dessus j'ai exprimé véritablement un désaccord avec le système actuel.

Et je ne sais pas si ce que nous proposons peut satisfaire tout le monde, satisfaire la presse ou les médias. Je ne veux pas répondre à leur place, mais je pense que nous avons trouvé un système un nouveau système. Il y avait un concept qui était que toutes les données disponibles pour tout le monde à tout moment dans le WHOIS. Prenons par exemple, .EU WHOIS vous avez la possibilité avec le port 43 d'obtenir tous les noms de domaines, tous les bureaux d'enregistrement, vous avez un système protégé site web l'entrée peut être un petit plus protégée. Il faut le faire en Europe parce que il ya des règles et des lois en Europe qui sont beaucoup plus contraignantes que les lois dans d'autres pays pour la protection de l'information et pour la protection de la vie privée.

CHRIS DISSPAIN:

Moi, je pense que votre question a été tout à fait intéressante. Donc d'autres questions? Moi j'ai bien compris ce que vous avez dit.

CARLTON SAMUELS:

Je voulais répondre à la question des médias. Pour la recherche pour les enquêtes journalistiques nous reconnaissons cela, c'est permissible c'est justifiable. Donc je ne voulais pas on a répondu à tous les cas de figures, mais il y en aura d'autres qui vont survenir.

---

STEVE METALITZ: Mais, les droits à la recherche, je ne sais pas si les médias auraient toujours ce droit de la recherche des informations.

ALEX DEACON: Je m'appelle Alex Deacon et j'aimerais vous remercier de votre travail qui a été vraiment très important et qui est très apprécié. Moi j'ai une question peut-être plus simple, technique néanmoins. Il y avait un transparent où on posait des questions, est ce que cela répond aux besoins? Ou sinon est ce le système WHOIS doit être conservé? Je ne sais plus exactement comment vous dites ça à quelqu'un que vous avez employé, mais en tout cas qui vas répondre à ces questions. Comment cette question va être posée? et comment allons nous y répondre? Parce que je crois que c'est en effet une question essentielle pour l'avenir.

CHRIS DISSPAIN: Ça c'est à la communauté ICANN de répondre à cela me semble t-il.

ALEX DEACON: Donc ça ne va pas être le GNSO, ça ne va pas être ce groupe de travail.

CHRIS DISSPAIN: Oui, c'est toute la communauté.

---

ALEX DEACON:

Oui.

CHRIS DISSPAIN:

Ça sera vous tous qui devrez vous engager et si on retient cela vous en serez responsables.

JIMSON OLUFUYE:

J'aimerais féliciter ce groupe de travail tout à fait remarquable. J'ai eu le privilège de suivre vos résultats et je voudrais demander une question. L'Audit pour s'assurer qu'on a un système valide et fiable quelle mesure d'audit vous avez inséré dans le système? Est-ce que l'audit est interne ou est ce qu'il est externe?

CHRIS DISSPAIN:

les audits, oui. Qui s'occupe de la question des audits?

SCOTT HOLLENBECK:

Oui, attendez c'est mon sous groupe je crois, donc je vais essayer de vous y répondre. Vous verrez dans le document qu'il y a toute une section sur les principes d'audits et les systèmes de saisie. Je crois que c'est un critère absolument essentiel, qu'il y ait des archives sur les transactions effectuées. Qui demandent par exemple les renseignements, pour avoir le droit de savoir qui demande au sujet de leurs données, qui posent des questions au sujet de leurs données? C'est beaucoup plus détaillé dans le rapport. Mais il y a des paragraphes qui sont consacrés à cela.

---

JAMES BLADEL: Je m'appelle James Bladel, je parle en mon nom personnel.

Oui, je crois qu'il y a quelques minutes on a parlé des étapes à suivre au conseil GNSO. On va voir les résultats d'un PDP, mais la question pour ce travail c'est quelles seraient pour vous les recettes pour les étapes à venir?

CHRIS DISSPAIN: Vous étiez là quand on a commencé? Parce qu'on a parlé un petit peu des questions juridiques que vous avez posé au GNSO hier.

JAMES BLADEL: Selon vous comment va-t-on avancer en passant par quelques étapes, moi je suis là pour collaborer avec vous, je ne suis pas là pour vous jeter des pierres. Mais nous avons passé beaucoup de temps ses recommandations déjà au GNSO. Je sais que Susan, nous étions à l'AoC nous étions à l'équipe d'analyse également. Donc on a fait référence, Steve Crocker qui nous a parlé ce matin en séance plénière. Ces recommandations vous voyez que ça va bien se passer, quel va être le rapport peut-être avec le GNSO.

SUSAN KAWAGUCHI: J'aimerais répondre à la deuxième question, je crois que on a crée cette équipe pour certaine raison et nous avons essayé de voir où il y avait des problèmes, où est ce qu'on devrait s'arrêter parce que notre manda

---

se terminait là et on ne voulait pas empiéter sur le travail des autres groupes qui constituent l'ICANN.

Nous faisons partie d'une équipe. Nous avons certains paramètres de débats et de discussions, nous avons des questions de manda, nous avons quand même parlé de beaucoup de choses. Personnellement, l'expérience de l'analyse du WHOIS m'a permis de voir très large et je crois d'être plus créative dans la réflexion.

JAMES BLADEL: Mais les recommandations sont quand même une question fondamentale.

SUSAN KAWAGUCHI: Vous voulez plus de détails, c'est ça que vous voulez dire?

JAMES BLADEL: Oui.

CHRIS DISSPAIN: On va donc demander une réponse de Denis ou Margie.

MARGIE MILAM: C'est Margie Milam du staff de l'ICANN.

---

Nous avons une approche un petit peu parallèle, nous avons continué à travaillé aux améliorations du WHOIS et nous avons travaillé l'autre séance avec le GAC. Je pourrai vous donner un lien hypertexte à ce sujet.

Donc pour le moment on travaille à l'amélioration possible du système WHOIS.

CHRIS DISSPAIN:

J'aimerais qu'on revienne un petit peu en arrière, le conseil d'administration a approuvé ce groupe de travail sur le WHOIS. Je crois qu'on est sur la bonne voie. Ce qui c'est passé c'est que nous avons reçu un rapport du conseil consultatif de sécurité et de stabilité, qui a parlé en terme très fort d'un besoin de repartir à zéro et de repenser totalement le modèle.

C'est pour cela qu'on a décidé de créer ce groupe de travail. Donc ces deux choses sont séparées, là c'est une approche où l'on repart à zéro vous avez d'un autre coté le GNSO, mais vous savez que ça va être complexe, que ça va prendre du temps, et qui va falloir une phase de mise en œuvre.

Notre intention n'est pas de complètement arrêter le WHOIS, non. On va continuer à améliorer le WHOIS, qui existe toujours et qui est toujours présent.

Mais pourquoi le conseil d'administration a décidé d'avoir ce groupe d'experts indépendants. Et bien parce que tout le monde pensait, y compris, Le GNSO avec les PDP qui existaient, on savait très bien qu'à un

---

moment ou à un autre ça n'allait plus fonctionner. Et qu'on devait penser à une nouvelle approche partant de zéro, pour fournir justement au GNSO des limites pour se préparer à créer un développement de politiques, un processus de développement de politiques.

Donc se sont des limites dans lesquelles on travaillait, mais comme vous l'ai dit c'est un nouvel exercice. C'est tout à fait nouveau ce que nous faisons aujourd'hui. C'est pour cela qu'on travaille ensemble pour définir les prochaines étapes parce que vous pouvez nous dire, utilisez cette méthodologie ou utilisez en une autre.

PAUL KEATING:

Je suis avocat et je représente beaucoup de fournisseurs de services internet de tiers et j'ai une question par rapport aux noms de domaines et aux données WHOIS pour servir aux demandes des clients et j'essaie de voir où interviendrais ici les clients.

Il y a des fournisseurs commerciaux par exemple avec des outils de domaines qui fournissent toute une série d'informations historiques liées à cela. C'est peut-être la seule partie qui conserve ses données historiques.

Donc, j'essaie de voir comment mes clients peuvent s'intégrer dans cette proposition. Il semblerait que cette proposition provienne de deux points de référence différents, l'une concernant la protection des données et l'autre une tentative de centraliser WHOIS, qui est actuellement décentralisé.

---

Donc ma première question par rapport à la confidentialité des données n'est pas tout à fait traitée par rapport à l'intérêt des utilisateurs. Donc, déterminer la confidentialité qu'ils veulent atteindre si vous enregistrez les informations et vous décidez d'une exclusion volontaire, alors ça sera permanent vous ne pouvez pas après quelques jours décider que vous ne voulez plus que vos données existent.

Deuxièmement, je ne vois pas d'espace dans votre mécanisme d'autorisation pour intégrer ou répondre aux besoins des entités commerciales de tiers. Je n'en vois pas. Les données des opérateurs de registre il y a énormément d'opérateurs de registres qui ne gèrent pas leurs propres données. Donc j'aimerais que les membres du panel répondent à cette question en particulier, afin de ne pas détruire un membre significatif de cette communauté qui a participé activement aux activités ici depuis ces trente dernières années.

FABRICIO VAYRA:

Oui ça fait maintenant un an et demi qu'on travaille là-dessus, je sais qu'il y a eu des projets de rédaction qui parlaient de ce type de services. Donc je pense qu'il faut le voir d'après le point de vue suivant, on ne l'a pas exclu mais on n'a pas fait un lien explicite avec cela. On a essayé de prendre en considération tous les buts mais on les a peut-être pas tous pris en considération comme vous venez de le dire. Donc ça a jugulé au fait qu'il y a une déclaration explicite qui de ce système devrait améliorer le système WHOIS, je pense que je réponds ainsi à votre question.

---

Et dans le rapport on n'a pas fait le lien explicite entre le système devrait être créé de cette manière et nous avons répondu à tous les buts. Donc j'aimerais que vous ayez posé la question maintenant.

PAUL KEATING: Oui, merci mais qu'en est-il des clients d'outils de domaines?

CHRIS DISSPAIN: veut répondre laissons le répondre.

ROD RASMUSSEN: de principe 30 y répondent à cela. C'est un gros document très volumineux, mais on le voit comme une opportunité pour que les services de partis tiers puissent interagir avec le fait que le système avance. Le plus important c'est de se rendre compte qu'il faut avoir des buts permis pour avoir accès à ces informations à condition que les partis tiers puissent interagir dans ce cadre. Donc ils peuvent le faire, c'est la manière dont nous avons conçu ce document. Vous Permettre cela tout en reconnaissant qu'il faut encore que vous fournissiez le même type de protection en passant par l'intermédiaire de services de tiers.

PAUL KEATING: Concernant la protection des droits de confidentialité du titulaire du nom de domaine, qu'en est-il?

---

ROD RASMUSSEN:                    Oui on l'a fait.

CHRIS DISSPAIN:                    Oui on l'a fait, mais pas de la même manière dont vous nous l'avez dit.

CHRIS PARSONS:                    Bonjour, Chris Parsons au micro. J'ai trois types de questions significatives.

La première est par rapport à la protection individuelle, je crois que pour que les personnes individuelles identifiées comme dangereuses qu'elles soient authentifiées, est une bonne chose. Toutefois, comment faire en sorte que les journalistes qui n'ont plus d'accréditation auprès de leur journal se connectent au voyage et se rendent compte, quand ils voyagent ou sont détenus. Qu'ils sont une personne d'intérêt, à titre individuel n'avons pas la capacité d'affirmer que ce qu'ils disent va être protégé.

CHRIS DISSPAIN:                    Pourquoi vous avez besoin d'un nom de domaine?

J'ai compris que vous aviez fini votre question.

Est-ce que vous voulez enregistrer un nom de domaine pour dire ce que vous dites.

---

CHRIS PARSONS:                   Moi je dis que je ne sais pas. Si je suis étudiant universitaire est ce que je dois me rendre à Myanmar. Est- ce que je savais que je devais voyager au Myanmar. Donc il y a des personnes dangereuses et comment identifier cet individu or savoir à l'avance qu'il fallait ce protéger de ces personnes.

CHRIS DISSPAIN:                 Alors quelle est votre solution?

CHRIS PARSONS:                 Oui, moi la question que je pose c'est est-ce que vous avez envisagé ce genre de cas?

CARLTON SAMUELS:             Oui on peut anticiper dans la mesure du possible. Mais le plus important c'est d'être protégé, d'où l'importance des identifiants protégé. Mais si vous n'êtes pas protégé vous changer d'idée, vous y revenez, alors vous allez y revenir encore et encore. Il n'y a pas une autre manière de procéder, soit vous anticiper cela et si vous le faites il y a une manière de le faire, si vous n'anticiper pas alors à un moment ou un autre si vous en rendez compte que vous en avez besoin vous revenez en arrière.

CHRIS PARSONS:                 Et pourquoi ne pas l'avoir fait par défaut?

---

CARLTON SAMUELS: Il y a probablement un million d'autres raisons pour cela.

CHRIS PARSONS: Responsabilité, accès et effort pour identifier qui a accès aux archives. Ça c'est très positif, mais ça s'éloigne énormément de ce qui a été débattu lors de la séance LEA. Donc INTERPOL agira comme un service d'enregistrement fiduciaire dans ce cas là. Donc je me demande comment le système va faire face à cela.

CHRIS DISSPAIN: Je ne sais pas qui doit répondre à cela.

ROD RASMUSSEN: les demandes seront traitées par l'opérateur et les demandes seront transférées par l'intermédiaire de l'INTERPOL ou de quelqu'un de ce genre. Qui sera responsable de voir qui utilise les données. S'il y a un abus détecté au niveau du RDS, il peut être traité. Donc l'idée c'est qu'il y a une manière pour que ces personnes fassent appel à des services d'enregistrement fiduciaire. Mais de toute façon il existe toujours une manière de retrouver ces gens.

Oui, on a eu accès aux données mais étant donné que la sensibilité des données peut être qu'on ne saura pas exactement quand. Mais cette information doit être suivie et avec le temps elle devra être diffusée à un moment ou un autre c'est une question de temps. Mais nous, nous

---

avons élaboré un cadre pour le faire mais il y a encore des aspects politiques qui restent à définir pour voir comment cela va marcher. Mais tout cela est possible dans les délais qu'on a fixé.

CHRIS PARSONS:

Oui il est important d'établir un équilibre entre tout cela. Donc on a essayé d'établir un niveau de principe. Et ce qui est important à savoir c'est qu'il faut mettre en place un processus de développement des politiques. Donc il y a un niveau de principe et si on est trop ferme, on va nous accuser de faire des principes contraignants.

STEPHANIE PERRIN:

Oui je voulais répondre à cela. J'aimerais répondre par rapport au Canada que vous connaissez très bien.

CHRIS DISSPAIN:

Il y a une section dans la législation de la protection des données personnelles par rapport à la section 9. Le groupe des libertés civiles a l'intention de se tourner vers la cour suprême. Il s'agit de savoir quels sont vos droits.

STEPHANIE PERRIN:

Oui pour la personne au Canada, et pour le registre au Canada.

CHRISTOPHER PARSONS:

Oui j'aimerais connaître le point de vue de Stephanie.

STEPHANIE PERRIN: Au Canada il y a une décision de la cour suprême qui a reconnu le droit de base à l'anonymat, et a établis un seuil très élevé afin d'avoir accès aux données. Donc par rapport à cette décision de la cour suprême, alors est-ce que L'INTERPOL sera responsable de l'évaluation des normes juridiques du pays.

CHRIS DISSPAIN: Laissez-moi vous répondre comme avocat. Il faut être très prudent j'aurais tendance à vous répondre, oui en fonction de la législation actuelle. Mais si c'est défini dans le système juridique en place dans le pays, c'est le cas.

STEPHANIE PERRIN: Oui Chris, comme vous le savez notre gouvernement a choisi de ne pas amender la législation qui est actuellement présentée. La législation a laquelle la cour suprême répondait était la charte. Donc nous allons devoir faire à partir de ce qui existe et c'est le genre de choses qui s'est produit déjà avec la convention de Budapest. Et tous les instruments qui en sont découlés.

ROBIN GROSS: Bonjour, je suis Robin Gross et j'aimerais savoir quelles sont les opinions divergentes à propos de ce rapport qui n'a pas encore été diffusé. J'aimerais savoir si ces opinions divergentes vont être publiées. Stephanie est l'auteur de ce rapport divergent, peut être pourra-elle

---

nous dire ce qui vous a amené à rédiger ce rapport? Quelles étaient vos préoccupations?

CHRIS DISSPAIN:

Oui pas de problème, pour que vous répondiez mais j'aimerais rappeler que vous continuez d'y travailler. On continue à l'élaborer la séance du lundi matin

STEPHANIE PERRIN:

Il y a un certain nombre de choses qui me posaient problème. D'abord, le facteur de participation. La clause de consentement je ne m'en rappelle plus maintenant, mais il y a une condition qui stipule que pour les individus d'être d'accord pour que leurs données de contact soient utilisées.

Et d'après moi, on ne peut pas prendre une disposition de la loi de protection des données et l'appliquer aux autres. Il faut y avoir une fonction et s'il n'y a pas d'option parce que d'autres principes le renforcent. Donc soit vous êtes d'accord, soit vous renoncez à cela. Ça c'est un problème, et ça m'a amené à me préoccuper d'un certain nombre de choses par rapport aux données restreintes.

Il y a toute une série de questions liées aux données, le fait que vous consentez à tous les buts permisibles. On a parlé des buts permisibles comment vous êtes autorisées à les utiliser et cetera, à quel point votre accréditation est transmissible et cetera. Tout cela est lié à la mise en œuvre de la protection des données, donc ça pose beaucoup de questions tout cela.

---

Et troisièmement, on vous a beaucoup parlé des de ce qu'il y a derrière cet accès restreint et devant cet accès restreint, après moi la rédaction de ce rapport est encore confuse si moi je me sens encore confuse, et en toute modestie je ne crois pas être stupide. Si moi je ne comprends pas, il y a de grandes chances que les autres ne comprennent pas? Et ça c'est mon point de vue et je m'y tiens. J'aimerais que cette rédaction soit modifiée pour qu'elle soit plus claire pour que le publique ne se sente pas restreint dans l'accès à ce rapport.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, effectivement il serait juste de dire qu'il y a une différence entre le fait de dire que quelque chose n'est pas claire et à l'issue des résultats que vous pourriez faire pour procéder à un certain changement. On en a parlé, il est également juste de dire qu'il n'y a eu aucun problème par rapport au fait que vous n'étiez pas d'accord par rapport à cet aspect du consentement. Et nous comprenons votre point de vue là-dessus.

Quelqu'un souhaitait-il intervenir?

JEAN-FRANCOIS BARIL:

On en a parlé hier au sein du groupe de travail d'expert et je pense qu'on est très proches de procéder à un changement. Nous sommes pleinement heureux s'il y a des divergences, nous sommes entrain de les promouvoir parce qu'on ne peut pas dire que ce rapport va répondre aux attentes de tout le monde. Et on l'a dit hier, nous espérons pouvoir diffuser ce rapport aussi vite que possible. Et Stephanie va pouvoir poster sur son blog tout ce qui concerne ses

---

opinions divergentes. Tout le monde est très nerveux, et si quelqu'un en est responsable, c'est moi-même parce que je pensais qu'il n'était pas juste que les gens ne sachent pas la raison d'être de cette divergence.

STEPHANIE PERRIN:

Oui je suis désolée, parce qu'on m'a dit avant que je pouvais ne pas être d'accord, le dire et le poster sur mon blog. En fait, je parlais à Mikey O'Connor, qui me disait qu'il fallait que j'ai mon nom enregistré. Bon, sachez que maintenant j'ai mon propre domaine, stephanieperrin.com, et Mikey m'a montré comment gérer mon blog. Et en fait j'adore cela ce n'est pas difficile du tout, donc je vais poster toutes mes pensées et mes réflexions sur mon blog.

CHRIS DISSPAIN:

Non, mais il n'y a pas de problème par rapport à ce que tu fais avec ton blog. Le problème c'est le rapport, ça ne correspond pas forcément à ce que tu vas poster sur ton blog.

ROBIN GROSS:

La dernière question qui s'adresse aux membres du panel dans leur ensemble. Et comment déterminer si le but et les acteurs accrédités sont effectivement corrects?

CHRIS DISSPAIN:

Vous voulez dire, pour qu'ils soient validés et qu'ils accèdent?

LANRE AJAYI: Alors ça passe par l'accréditation, c'est par l'accréditation que le demandeur indique son but et ce but est validé.

CHRIS DISSPAIN: Robin est-ce que nous avons répondu à votre question?

KATHRYN KLEIMAN: Je crois que vous devriez tous porter un t-shirt qui dit survécu à ce groupe de travail d'experts. C'est un processus très long. Merci de votre temps et des efforts consacrés. Donc pour suivre la question de Robin, vous accréditez la loi chinoise qui est un membre d'INTERPOL et ensuite lorsqu'on regarde en dehors de la Chine ce qui se passe, comment vous intégrez cela?

ROD RASMUSSEN: Alors la bonne nouvelle c'est que L'INTERPOL a déjà un protocole, justement pour ça. Lorsque les chinois ou les autres demandent à un autre pays auquel ils s'intéressent des informations et l'INTERPOL a la responsabilité de coordonner tout cela pour voir comment ce système est utilisé. Pour en apprendre plus sur les personnes suspectées ou qui présentent un intérêt dans un autre pays. Donc ce qui sera très intéressant par exemple c'est tout ce qui concerne la traite de personnes, les problèmes de contenus de pédophiles et cetera. Mais en fait, toutes les personnes qui font ce type de demande courent le risque de perdre l'accès à tout le système d'INTERPOL. On le sait, il y a des

---

êtres humains qui sont impliqués là dedans mais il y a une raison derrière cela.

CHRIS DISSPAIN:

Oui, ça, ça nous ramène à la question de savoir ce qu'il faut encore faire, que ça soit dans le processus de développement des politiques lui-même ou avant que le GNSO commence son PDP.

ROD RASMUSSEN:

Il y a des systèmes qui existent et des protocoles qui existent pour traiter ce type de questions, qui existent déjà. L'une des choses dont on s'est rendu compte en faisant ce travail, c'est qu'il existe beaucoup plus de services de modèles d'accréditation, qui existent depuis des années voire des décennies. Et qu'on devrait donc les utiliser pour inventer ou mettre en place un nouveau système.

SUSAN KAWAGUCHI:

Je voulais ajouter, est-ce que cela devrait être un élément qui inclut de nouvelles données qui sont fournies par un enregistrement de domaine. Non, mais si une adresse IP peut vous fournir une personne beaucoup plus rapidement que par l'intermédiaire d'un enregistrement fiduciaire. Et si vous savez que vous êtes une personne qui fait des déclarations, vous allez être ciblées.

Donc nous y avons énormément réfléchi, à savoir si ce système est parfait ou pas. Je ne sais pas si des systèmes parfaits existent. Mais, la communauté veut avoir cette contribution dans la structure PDP. Donc

---

il s'agit de principes de haut niveau qui vont permettre d'orienter la communauté, parce que nous avons eu l'occasion d'y réfléchir de manière très approfondie. Mais ensuite la communauté, vous-mêmes devez vous assurer que la mise en œuvre de ce processus, si il 'est accepté, aille dans la direction qui est la plus sûre pour la communauté.

KATHRYN KLEIMAN:

J'aimerais revenir à ma question de départ, mais j'ai deux rapports ici dans les mains. Un rapport intérimaire 84 pages et le rapport final deux fois plus long. Donc ça représente beaucoup de documentation et beaucoup de teneur. Donc comment on passe d'une ébauche à un rapport final comment on double le nombre du rapport. Donc cela a trait aux contacts notamment, permettez moi de regarder un petit peu, les contacts obligatoires et les contacts optionnels. Nous avons parlé à Singapour les aspects optionnels de l'exclusion volontaire de ce concept. On a parlé de personnes peut-être victimes d'abus ainsi de suite. Donc on a parlé des contacts techniques également, mais là apparemment c'est un petit peu extrême. Là il me semble qu'il y a une expansion massive.

CHRIS DISSPAIN:

Mais vous savez, on a fait ça en Australie. Donc à la base si je suis une petite entreprise.

---

KATHRYN KLEIMAN: Mais un contact légal ça veut dire quelque chose, un contact juridique qu'on utilise aux Etats Unis. Ça suppose que vous avez un expert et peut-être que cette personne ne sera pas un expert.

CHRIS DISSPAIN: Oui je le comprends.

KATHRYN KLEIMAN: Non, mais c'est une obligation publique.

MICHELE NEYLON: Elle n'est pas en désaccord avec vous.

CHRIS DISSPAIN: Ecoutez-moi s'il vous plaît. Nous savons que c'est public en effet, ça dépend des juridictions le terme contact légal a une définition différente. Ce qui compte c'est que si vous passez dans le système, vous avez un problème juridique on va leur donner le contact juridique. Mon entreprise va pouvoir désigner si je désire, mon avocat comme contact juridique.

Comme petite entreprise on le fait lorsque l'on coche des cases. Moi je vais peut être me mettre par tout contact juridique et c'est tout à fait possible et c'est tout à fait faisable. Vous avez le contact administratif et le contact technique et le contact juridique. Alors quel est le problème?

---

C'est un problème que ça soit un contact qu'on appelle juridique ou bien que je dois remplir cette case.

KATHRYN KLEIMAN: Oui cet exercice est très dangereux, de remplir ces cases ça pose problème. Regardez ce qui m'inquiète véritablement, contact juridique à la page 52 du rapport selon le nom, l'adresse postale, le pays, le numéro de téléphone, ... Tous sont obligatoires, tous sont publics.

CHRIS DISSPAIN: Non, non.

KATHRYN KLEIMAN: Moi, c'est comme ça que je le comprends, c'est comme ça que je le lis.

JEAN-FRANCOIS BARIL: Je crois que ça fait partie de la confusion, que Stephanie ...

KATHRYN KLEIMAN: Vous me permettez de terminer ma phrase s'il vous plaît. Si cela est obligatoire et publique cela est un extrêmement grand changement, extrêmement dangereux. Parce qu'il semble que la seule personne qu'elle reste protégée, les entreprises et leurs contacts juridiques. C'est tout à fait faux.

---

JEAN-FRANCOIS BARIL: Nous sommes très contents que vous posez cette question, parce qu'on m'a posé la question très souvent. Ce n'est pas parfait et ça fait partie de ce que l'on a mentionné avec Stephanie. Parfois, ça prête à confusion. On va clarifier cela.

SUSAN KAWAGUCHI: Permettez-moi de parler en premier. Vous devez poser la question et avoir un but un objectif. Ça doit être basé sur une justification. Ces éléments peuvent devenir publics et être divulgués à tout moment. Ils peuvent devenir disponibles à une partie tierce.

Mais il y a également des éléments de données que nous collectons sur une base optionnelle. Qui seront divulgués uniquement, si la personne ayant déposé une demande de nom de domaine l'accepte. Tout est claire. Absolument pas. On a essayé de s'assurer que les personnes ayant consentis ces données seront possiblement divulguées.

CHRIS DISSPAIN: C'est ce qui est publiquement divulgué.

KATHRYN KLEIMAN: Est-ce que vous allez changer cette page 52?

ROD RASMUSSEN: C'est une question de processus, c'est un processus...

---

Le rapport est publié on ne va pas se mettre à changer le rapport il est publié. Pour être très claire, il y a beaucoup de problèmes qui vont se poser. C'est un bon exemple de comment ça marche, comment ça fonctionne.

Que voulez vous dire par cela, c'est dans le rapport il y a différents principes je le comprends tout à fait. Comment est ce que ça fonctionne? Que ça soit public ou pas.

KATHRYN KLEIMAN:

Moi, il me semble que le processus n'est pas respecté.

ROD RASMUSSEN:

Nous allons clarifier les choses.

CHRIS DISSPAIN:

Vous devez bien comprendre, il faut être très clair. Ça c'est les données techniques ouvertes, libres. En dehors de la porte d'accès de la frontière, est ce que c'est obligatoire de fournir ces données? Vous avez utilisé le terme obligatoire, vous devez en effet donner ces éléments. Mais, si cette page, je n'est pas regardé à cette page, si cela vous donne l'impression que votre adresse sera affichée publiquement. La réponse est non, elle ne sera pas affichée publiquement. Et nous allons nous assurer avec une clarification que vous soyez tout à fait à l'aise avec ce concept.

---

KATHRYN KLEIMAN: J'apprécierais beaucoup cette clarification. Merci beaucoup.

CHRIS DISSPAIN: Merci.

WENDY SELTZER: Des questions d'ordre très général et d'autres questions plus détaillées. Puisque tout le panel est devant moi je n'étais pas encore en mesure de dire tout le rapport des 166 pages. Mais la question d'ordre général sera la suivante: Est-ce que le groupe à parler de ce qu'effectue le rapport en changeant la nature des propriétaires de noms de domaines? Il y a des critères très forts de responsabilité qui était véritablement propriétaire de noms de domaines. On ne peut pas simplement avoir un nom de domaine simplement pour l'objectif d'avoir un emplacement sûr et stable, avoir une signature DNS dans la racine pour des communications sécurisées. Au contraire, il me semble que ce la ajoute des informations supplémentaires que chaque utilisateur doit fournir comme condition d'obtention d'un nom de domaine.

MICHELE NEYLON: Vous avez déjà enregistré des noms de domaines, vous êtes sujette à un accord un contrat d'accréditation d'enregistrement. N'est-ce pas? Il y a déjà un niveau de responsabilisation, donc voilà.

Non, non attendez! Cette responsabilité maintenant est toute aussi claire, il me semble que ce n'est pas un changement si énorme que cela. Je pense que ça devrait être plus clair ce niveau de responsabilité. Si

---

j'enregistre un nom de domaine aujourd'hui et si je suis à l'encontre d'une marque de fabrique et bien là je peux perdre mon nom de domaine. Si j'enregistre un nom de domaine et je l'utilise simplement pour distribuer des maliciels, et bien à quelque niveau que ça soit je dois être responsabilisé.

WENDY SELTZER: Non, non nous ne suggérons pas cela.

MICHELE NEYLON: Non, mais ...

WENDY SELTZER: Cette responsabilité est à un autre niveau.

FABRICIO VAYRA: Oui J'aimerais ajouter quelque chose par rapport à Michele, pour ceux qui affichent en effet transfèrent et obtiennent des données. Je ne crois pas que c'est un changement assez important pour l'inscription des noms de domaines. Donc je sais que lorsque j'enregistre un domaine, j'ai ce contrat d'accréditation et je suis d'accord pour donner des données précises et exactes. Il y a d'autres clauses à respecter et ça à chaque fois que l'on enregistre depuis quinze ans les noms de domaines. Et bien on a respecté ces clauses. Dans ces contrats et parfois des données fausses sont indiquées mais on demande à ce que l'on s'engage à donner des données précises. Donc je ne crois pas que pour

---

la personne enregistrant le nom de domaine ça va changer beaucoup de choses. Il y a déjà beaucoup d'obligation pour enregistrer un nom de domaines.

MICHELE NEYLON:

J'aimerais que vous m'expliquiez un petit peu mieux, qu'est ce qui est de si différent? J'aimerais véritablement mieux vous comprendre.

Je suis un petit peu confus à ce sujet. Est-ce que nous avons fait quelque chose qui vous donne l'impression que c'est massif ce changement. C'est essentiel, j'aimerais vraiment le savoir. Parce que pour le moment je ne vous comprends pas bien. Ce que nous avons fais c'est tout simplement souligner les concepts de responsabilité qui existaient déjà. Peut-être que vous ne les respectez pas.

WENDY SELTZER:

Oui vous avez requis d'autres éléments de données de validation pas seulement inscrire des données précises et c'est la personne qui est propriétaire du nom de domaine qui doit le gérer. C'est un petit peu différent par rapport au problème de marque enregistrée, de marque de fabrique, ainsi de suite.

CHRIS DISSPAIN:

Si vous regardez les données il n'y a rien de supplémentaire. Oui, il y a beaucoup d'options que nous avons mis dans le système. En plus la validation ne change pas véritablement.

WENDY SELTZER: Si cela change les coûts. Pour fournir le service donc les coûts de service vont changer.

FABRICIO VAYRA: Oui, je crois que c'est très bien de parler de cela mais c'est un point très valide que vous soulever. Donc j'aimerais que vous nous donniez des données lorsque l'on travail le PDP, ce qu'on a essayé d'éviter dans les 166 pages sur les 180 principes. Moi j'ai passé un an et demi de ma vie dans les avions pour adhérer à des réunions de sujets. On n'a jamais fait de supposition, je crois que vous faites des suppositions mais vous n'avez pas de données pour étayer vos suppositions.

WENDY SELTZER: Vous savez moi j'ai déjà étais à beaucoup de forums publics, et on a parlé beaucoup des coûts de validation et je crois que ce n'est rien de nouveau ce que j'avance.

CHRIS DISSPAIN: Oui.

MICHELE NEYLON: Je suis très conscient des coûts d'inscription des noms de domaines. Mais dans le RAA de 2013, il y avait des éléments de vérification nouveaux et un système de validation qui est nouveau qui n'est pas

---

encore totalement mis en œuvre d'ailleurs. Donc, si tout cela disparaissait dans les contrats. Je crois que je ne me plaindrais pas de cela, mais la réalité existe selon le contrat RAA 2013. Et nous en avons débattu avec diverses entreprises spécialistes dans le domaine au sujet de la validation, des coûts associés à la validation. Et ce que je pense c'est que certains des coûts existent déjà dans le système, certains coûts c'est les registres des titulaires des noms de domaines qui prennent en charge ces coûts. Donc, oui en effet. Est-ce que ça va vous coûter plus d'argent je ne pense pas, mais ça dépend du volume dont on parle également.

ROD RASMUSSEN:

On a parlé d'autres points, donc je ne sais pas comment, la validation est parfois gratuite on ne peut pas faire mieux que ça pour les personnes qui valident. Ça devrait en fait ne pas faire baisser les coûts, c'est beaucoup plus localisé. Maintenant, je peux utiliser une personne validateur qui parle ma langue, qui est beaucoup plus proche de moi, qui est localisé. Ça devrait finir par réduire les coûts. Ce qu'on a apporté c'est plusieurs manières de faire la validation.

WENDY SELTZER:

Donc je serais bref. Vous parlez d'une politique d'analyse des risques et du respect de la vie privée et je serais très heureux de voir cela s'effectuer. Avant toute cette collecte de la structure qu'elle soit changée.

---

CHRIS DISSPAIN: on a demandé au GNSO de nous donner une liste cela, mettez cela sur la liste et sera tout à fait effectuée.

WENDY SELTZER: Et dernièrement, une question un peu plus technique. Est-ce qu'un registrant ayant une identification distincte

CHRIS DISSPAIN: Vous voulez dire que si je choisis de mettre mon nom, est ce que je peux avoir deux identifications?

LANRE AJAYI: Oui. Vous pouvez choisir d'avoir plusieurs numéros d'identification.

MICHELE NEYLON: Je crois que vous avez le choix, je comprends ce que vous voulez dire. Ce qui vous inquiète c'est que vous pourrait inverser les numéros d'identité.

Non, je ne crois pas qu'il y a un vrai problème avec ça. Vous pouvez avoir plusieurs numéros d'identification. Moi je préférerais avoir peut-être un seul numéro d'identification ça sera plus facile parce que je n'ai pas un million d'employés.

Mais, vous pouvez tout à fait avoir multiples numéros d'identification, je suis très satisfaits de cela.

---

**ROB GOLDING:** Je serais très heureux de lire le blog de Stephanie. Mais maintenant, vous avez un nom de domaine et je suis au courant de tout ce que vous faites. Et je sais que vous allez peut-être acheter une télévision à Londres. Mais, par rapport au rapport final ce n'est pas toujours très clair. Ce qui est optionnel et ce qui est obligatoire, ce qui est déclaré et ce qui n'est pas déclaré. Ce qui va y avoir comme version finale beaucoup plus claire. Parce que nous devons savoir quelles sont les permissions nécessaires, qu'est ce qui est public ou pas.

**CHRIS DISSPAIN:** Il s'agit là d'un rapport de ce ne sont pas es lignes de conduite, ce ne sont pas des politiques c'est un simple rapport d'un groupe de travail. Pour recevoir des retours d'informations un feedback sur ce qui n'est pas clair, pour clarifier les choses. Et nous aurons des débats et tout sera réglé.

**MICHELE NEYLON:** Si c'est une question de chiffrage, de mesure vous avez à ce que nous avons reçu comme feedback, nous avons publié beaucoup de choses. On nous a demandé des détails des détails c'est pour ça qu'on est arrivé à 166 pages. Ce n'est pas un grand complot pour vous ennuyer, pas du tout.

Est-ce que vous voulez plus de chiffres? Ou plus d'instruments de mesure? C'est tout à fait possible. Notre manque de clarté n'est intentionnel, c'est peut être parce que nous avons des cauchemars la

---

nuit à force de travailler sur ce rapport. Et on avait parfois du mal à s'en distancer.

ROB GOLDING:

Oui il y a eu des commentaires sur l'utilisation commerciale des données, la décentralisation des données et quelles sont les clauses qui existent pour demander des données personnelles? Est-ce qu'il y aura des échanges possibles? Est-ce que ces données seront commerciales comme sur Facebook? Est-ce que ces données ont une grande valeur, c'est pour cela qu'on les voit utilisées par des entités commerciales comme aujourd'hui? Alors, est ce qu'il y a quelque chose qui est faite?

CHRIS DISSPAIN:

Je ne comprends pas votre question monsieur, là vous nous parlez d'achat de nom de domaines et de données déclarées. Il y a des lois qui gouvernent cela. Vous dites que les données seront vendues. Est-ce que l'on parle de vendre ces données?

MICHELE NEYLON:

Excusez-moi Rob, donc je crois vous comprendre Rob Golding. L'accès des parties tierces aux données, c'est ça dont vous parlez, non? Pour les services d'outils de domaines c'est ça?

ROB GOLDING:

Ou les rapports de consommateurs ou de clients. Mon adresse a une valeur. Tesco's veut utiliser mon adresse, mon nom de domaine.

---

CHRIS DISSPAIN: Non, les termes de votre contrat vous les avez respectés.

MICHELE NEYLON: Oui Fabricio, vous voulez peut-être rebondir là-dessus parce que vous avez plus d'informations à ce sujet.

ROD RASMUSSEN: Non, c'est dans le rapport c'est le numéro 50 je crois.

Si vous avez accès aux données de toutes sortes, c'est les mêmes principes qui sont pris en compte lorsque ces données sont traitées avec beaucoup de soin. Il n'y a pas d'accès public, on ne peut pas vous envoyer du spam de cette manière. Donc on a pensé à cela, le problème c'est de faire respecter ces règles éventuelles. C'est ça qui va poser problème, si ce n'est pas encore fini.

CHRIS DISSPAIN: L'expression actuelle que il y a des entreprise qui existent, parce qu'il y a en effet un accès ouvert aux données et cela c'est très gênant.

Ce dont on parle c'est de retourner ce modèle et de trouver un moyen novateur, on ne l'a pas encore fait. Ce qu'on a dit pour el moment c'est d'y réfléchir. Il faut que la communauté y réfléchisse. L'utilisation permise des données.

---

FABRICIO VAYRA: Oui, moi j'aimerais intervenir. Réfléchissez à cela, le rapport était parce que je ne veux pas personnellement, vous promettre ou promettre à Milton qu'il y a différentes couches systémiques de protection des données. Et permettre à quelqu'un à l'intérieur du système de faire des copies des données à partir de l'intérieur du système. Et ainsi de violer les règles, il faut être très conscient de la protection interne et externe. Lorsque l'on parle évidemment des données de contact de justifier. En effet nous voulons éviter que des personnes vendent les données personnelles des gens. C'est pour ça que nous sommes très prudents. Vous comprenez bien qu'il y a des services par abonnement pour obtenir des données. On veut s'assurer qu'il y ait une meilleure protection, une meilleure confidentialité des données.

STEPHANIE PERRIN: ça fait 20 ans que cela existe et maintenant nous avons des lois de protection des données. Il faut d'abord avoir les lois et ensuite on peut faire les paramètres techniques, pour justement limiter les problèmes de viole de la confidentialité des données.

ROB GOLDING: Oui je sais qu'au Canada nous avons des lois qui régissent justement au Royaume Unis également.

STEPHANIE PERRIN: Donc, je crois que vous êtes prêts à lancer votre propre blog.

---

CHRIS DISSPAIN: Oui, nous avons un nouvel écosystème de Stephanie avec de nombreux blogs qui seront lancés.

ROB GOLDING: J'espère que nous n'aurons pas de problèmes. Nous connaissons nos clients et pour le moment nous avons un système qui fonctionne et nous savons très bien comment gérer nos données. Mais la réponse que j'ai eue des personnes qui ont enregistré de nouveaux noms de domaines. C'est pourquoi est-ce que, de toute façon, ces données devaient être publiques? C'est la même chose en Australie puisque la protection est un service gratuit pour beaucoup de domaines. Nous avons eu 3 personnes sur 900 qui ont résiliés leurs services. Donc je crois que la protection est quelque chose que les clients recherchent et quelque chose que nous devons offrir.

MILTON MUELLER: Je suis de Syracuse University, Milton Mueller. J'espère pouvoir poser quelques questions sans être interrompu par le modérateur.

MICHELE NEYLON: Je crois que Chris vous deviez vous limiter par rapport à l'utilisation à votre micro.

MILTON MUELLER: Moi, j'ai une question fondamentale à poser. Je n'ai pas une entreprise ce qui m'inquiète c'est ma vie privé, le respect de la confidentialité de

---

mes données. Donc, soit je passe par un enregistreur qui me donne une certaine protection, ou bien j'utilise un système par procuration à un service d'enregistrement fiduciaire. Il y aurait des procédures que je devrais apprendre à la police pour venir me trouver. Donc comment est ce que votre système améliore ma vie pas uniquement les avocats?

Pour une personne qui dispose d'un nom de domaine par l'intermédiaire des registres.

LANYRE AJAYI:

Donc vous avez mentionné un processus, nous avons les services d'enregistrement fiduciaire. On essaye d'avoir des contacts plus une option qu'on vous donne, que vous pouvez l'utiliser ou pas, demander qu'il y ait une justification pour l'obtention de vos données personnelles. Plus d'autres options de choix que l'on vous donne.

FABRICIO VAYRA:

Donc, moi je travaille avec Time Warner. Nous avons de 65 à 70 millions de noms de domaines. Ça c'est difficile à gérer.

Donc lorsque je m'enregistre on me donne des options, des choix je n'ai plus à donner mon nom, mon adresse, et ainsi de suite. Donc on a un aspect technique également, on doit cocher la case sur le contact technique ainsi de suite. Et vous obtenez donc un service d'enregistrement fiduciaire de procuration. Ainsi vous donnez vos informations qu'une fois, je peux l'emporter avec moi comme un numéro de téléphone, je peux la modifier une fois.

---

Je crois que la vie des personnes possédant un ou deux noms de domaines. Peut-être que vous avez utilisé des services d'enregistrement fiduciaire. Mais là aussi c'est plus facile qu'on coche la case comme on l'a expliqué pour le contact technique, je choisis ceci, je choisis cela. Je choisis des données publiques ou de protéger mes données. Je choisis tout cela et la seule chose qui est publiée ce sont des noms en rapport avec système de procuration, donc je suis beaucoup plus protégé. Donc ça ne change pas totalement l'écosystème, ça ne change pas le modèle de coûts me semble t-il. Mais ça améliore votre vie.

ROD RASMUSSEN:

Mais en tant que personne, je ne sais pas peut être comment désigné quelqu'un je ne veux pas désigner quelqu'un d'autre. Donc je ne sais pas si je veux utiliser ce système fiduciaire de procuration. Peut être que je vais dire à GoDaddy de se procurer de cela et de s'inquiéter de cette question ça sera plus simple peut être que je n'ai pas envie de m'engager dans tout cela. Entant que personne, entant qu'individu ayant qu'un seul nom de domaine.

FABRICIO VAYRA:

Moi, il me semble qu'il y aura beaucoup plus de transparence dans ce domaine. Evidemment, ça n'existe pas encore, ce n'est pas encore mis en place. Mais, on veut plus de transparence lorsque vous mettez des données et bien je crois qu'avec Scott nous avons eu une petite conférence téléphonique où il nous disait que c'était vraiment pénible d'avoir à donner des données pour un administratif, pour un technicien,

---

ainsi de suite. C'était beaucoup plus complexe. Nous allons simplifier les choses et que nous allons véritablement faire plus pour les personnes.

MILTON MUELLER: Bon ça dépend s'il y en a plusieurs domaines. Mais de toute façon ce que je voulais retenir à ce niveau mais j'ai une autre question.

MICHELE NEYLON: Par rapport à vos droits individuels je crois que le système, le nouveau système pour la vie privé pour la confidentialité il est très intéressant. C'est système de règles qui existait, il y a différents niveaux de protection, différents niveau de confidentialité. Les détails n'existent pas encore.

MILTON MUELLER: Toutes les règles vont dans un moteur et comment va-t-il fonctionner avec toutes ces règles.

Non la mise en œuvre va être complexe, mais à mon avis le principe de départ est bon. Comme on le sait, on parle beaucoup en Europe de vie privé, de respect de la vie privé, de confidentialité. On ne sait pas encore ce qu'on va nous demander entant qu'entreprise. Ça va changer dans les années à venir je suis sûr. Mais, si on parle de l'exemple des données publiques. C'est beaucoup moins de données qui sont partagées en dehors de cette porte d'accès vous avez beaucoup plus d'informations aujourd'hui avec le système WHOIS. Donc il me semble d'un progrès net, vous avez beaucoup d'options qui vous sont offertes

---

avec les différents services de procuration pour les personnes, et ainsi de suite. Vous avez toujours beaucoup d'options.

STEPHANIE PERRIN:

Oui je voulais répondre à Milton, si votre choix c'est de déménager de New York donc vous pouvez participer au groupe de travail sur la politique de confidentialité.

MILTON MUELLER:

Pouvez-vous remettre à l'écran la diapo sur les buts.

Alors d'après ce que je comprends de votre processus, quelqu'un est autorisé à faire une recherche sur la base de données et chercher une personne pour un but particulier. Puis, ils font une demande et ils disent aux domaines quel est ce but, et ce but est comparé à l'accréditation et sont autorisés ou pas à avoir accès aux données. Moi, j'ai l'impression que c'est très facile de mentir, si je dis que je suis un avocat en marque déposée, c'est le cas et je cherche le nom de domaine d'une ancienne petite amie. Je suis suffisamment intelligent pour mentir et dire que j'ai tel but alors que j'ai un autre. Comment faire?

FAISAL SHAH:

Je vois ce que vous voulez dire. En ce qui concerne les outils d'analyse du comportement, pour voir ce que font les gens quand ils disent qu'ils ont tel but et en fait ils font quelque chose de totalement différent. Donc il y a tout ce contournement. Et dans certaine mesure c'est

---

quelque chose qu'on a tenté de prendre en considération et de le traiter.

MILTON MUELLER:

En termes de mise en œuvre vous dites que c'est quelque chose que vous aimeriez faire, mais vous ne pouvez pas y répondre en termes politique il faudra y prêter une grande attention, c'est ça?

CHRIS DISSPAIN:

En Australie nous avons des politiques très spécifiques par rapport à une personne qui demande des informations. Je ne peux pas vous dire si cette personne ment ou pas. Mais je peux vous dire qu'on identifie facilement ce type de comportement. Ça serait pas une mauvaise utilisation d'essayer de retrouver votre ancienne petite amie. Mais, peut-être une personne qui aurait une autre intention sera plus facile à détecter.

LANRE AJAYI:

En plus pendant le processus d'audit, on peut voir les conséquences de ces mauvais comportements.

CHRIS DISSPAIN:

Il y a également, tous les services d'enregistrement fiduciaire derrière tout cela. Il faut utiliser ces services d'enregistrement fiduciaire également.

**ROD RASMUSSEN:** Personne ne peut garantir à 100% que ces systèmes vont garantir à une personne qui souhaite trouver son ancienne petite amie ou autre, ne va pas pouvoir le faire. Aujourd'hui, ils peuvent le faire, moi je peux essayer de chercher le nom de domaine de mon ancienne petite amie. On peut essayer de trouver tout ce qu'il y a sur le système. Mais en fin de compte, ce qu'on va faire c'est essayer de créer un système où on peut mettre en place des choses pour répondre aux préoccupations des gens. Et bien entendu, appliquer des pénalités et des sanctions et prendre des mesures.

**FABRICIO VAYRA:** Pour résumer un petit peu ce que disait Rod. La réponse à votre question est oui. Y a-t-il une alternative, oui il y a une manière de contourner tout cela. Nous on part du fait que certaines des entreprises si elles cherchent le nom de domaine d'une ancienne petite amie, elles vont se rendre compte que cette personne essayer de chercher le nom de leur ancienne petite amie. Et donc on part d'un processus de responsabilité, mais on ne sait pas s'il existe quelque chose, n'y a pas de réponse parfaite à cela.

**MILTON MUELLER:** La question c'est que vous créez pour l'instant un système de surveillance centralisé mondial énorme. Et on ne sait pas si ça vaut le coup.

---

CHRIS DISSPAIN:

Annoncez vos noms s'il vous plaît, quand vous intervenez.

FABRICIO VAYRA:

Fabricio Vayra, on en a énormément parlé de toutes ces questions et lorsqu'on nous dit que le modèle agrégé va être beaucoup plus facile à contourner et cetera. Yahoo et Microsoft ces entreprises ou compagnies qui sont sous le même chapeau, ont-elles-mêmes des serveurs désagrégés. Donc il faut mettre en place des règles beaucoup plus strictes en termes de sécurité, de confidentialité, et de protection des données. Et donc il faut revoir tout ce système. Ça était notre tentative, peut être qu'on s'est trompé mais c'était notre tentative.

CARLTON SAMUELS:

Je voulais dire la chose suivante. Si à des fins de surveillance il faut avoir accès la base de données pour faire cette surveillance. Vous avez tort, ce n'est pas le cas vous n'avez pas besoin d'être à l'intérieur pour surveiller. On a tous tendance à oublier qu'il existe une infrastructure pour cette énorme infrastructure par tout, des centaines de millions de dollars qui n'ont pas été investis en vain. Je ne pense pas que les personnes sont restées les bras croisés à regarder cette situation.

KEVIN McARTHUR:

Je suis Kevin Mc Arthur. Certains des défis qu'on a eu concernent la sécurité des informations, donc ma question est de savoir quel est le régime juridique qui va s'appliquer et si ça ne fonctionne pas qui va s'en charger?

CHRIS DISSPAIN:                    Personne, parce que vous ne devrez pas le faire.

KEVIN McARTHUR:                Alors en fait c'est le rôle du pays où vous êtes basé.

CHRIS DISSPAIN:                Excusez-moi j'ai mal compris votre question. Ou allons nous l'inclure c'est ça?

On n'a pas encore fait de recommandations quant à l'endroit. En fait, Jean François aimerait le gérer depuis sa maison.

ROD RASMUSSEN:                On a des principes en fait. Ça devrait être établi dans une zone où la loi est claire par rapport à la protection des données.

CHRIS DISSPAIN:                Mais ci vous deviez donner maintenant une réponse ça serait où maintenant, parce que ça n'a pas d'impact sur le monde gTLD.

KEVIN McARTHUR:                Nous ne savons pas quel va être le régime.

Mais si ça a un impact au Canada, de part les problèmes juridiques que cela pose, à qui dois-je à nouveau m'adresser?

---

CHRIS DISSPAIN:                   Donc la question est de savoir où placer le RDS. Mais la question que je pose à nouveau c'est où se trouve votre opérateur de registre, votre titulaire de noms de domaines, et votre registre?

FABRICIO VAYRA:                   Ce qu'on essaie de faire, c'est de créer des règles. Donc je comprends ce que vous dites par rapport à l'emplacement du RDS. Mais sachant qu'on essaie de traiter c'est non pas où se trouvent les données mais que concernent ces données. Donc s'il y a des lois en la matière par rapport à la sécurité et à la protection des données dans votre juridiction, alors c'est ça qui s'applique.

KEVIN McARTHUR:                   Dans le contexte américain ça serait différent.

FABRICIO VAYRA:                   Oui mais vous en revenez aux fournisseurs de services et au fait de ne pas respecter les règles.

STEPHANIE PERRIN:                pour revenir à la complexité de ces règles, si vous êtes belge et vous allez à New York. Vous avez encore droit à des droits en termes de protection des données, il est extrêmement difficile de définir où se trouve votre registre et opérateur de registre. Donc il faudrait

---

harmoniser tout cela. Et il faudrait que ça soit reflété dans les règles et essayer de ne pas disperser tout cela parce que ça serait vraiment un cauchemar.

CHRIS DISSPAIN: Que feriez-vous si, disant en Irlande ...

STEPHANIE PERRIN: Non pas en Irlande.

MICHELE NEYLON: Quel est votre problème par rapport à l'Irlande?

CHRIS DISSPAIN: Donc mettons le Canada. Donc la question qui se pose c'est, y a-t-il des juridictions qui ne sont pas disposées à accepter ce niveau de protection? Ou des juridictions qui acceptent un plus haut niveau de protection?

Donc la clé pour le PDP est de fixer le seuil minimum.

CARLTON SAMUELS: On a des principes par rapport à la collecte et à la divulgation. Mais maintenant il s'agit de la gestion des données. Vous pouvez avoir un moteur qui en fonction du sujet des données et du droit afférant aux

---

données prend des décisions. Ou vous pouvez avoir des moteurs qui fixent un seuil en fonction de la politique qui découle de ces principes.

CHRIS DISSPAIN:

Merci. On va fermer maintenant la ligne des intervenants. Oui, vous êtes sur une ligne virtuellement, dans la queue virtuelle.

JOE WALDRON:

Merci de tous les efforts qui ont été fournis pour ce rapport, je comprends la complexité de ce travail pour essayer de traiter des questions extrêmement complexes. J'aimerais approfondir un peu le point de vue des titulaires de domaine, on a déjà un peu parlé. Mais ma question, j'en ai plusieurs, ayant vu que cela représente pour un titulaire d'un nom de domaine je sais que certains proposent de faire la validation gratuitement. Mais on sait à quoi ça nous mène. Donc quel serait le coût d'avoir Dearing House pour les marques déposées, et des données bien établies pour les marques déposées. Donc je suis un petit peu préoccupé parce que vous ne validez pas simplement une marque déposée mais toutes les informations de contact. Tous les champs obligatoires et facultatifs, donc je vois quel est le coût, je comprends qu'il s'agit d'un exercice qui couvre tout l'écosystème. Mais il semblerait que ce coût sera assumé par les titulaires de registre pour le prendre en considération. Si vous regardez l'impact d'un déséquilibre. Chris tu as parlé des ccTLDs qui ne vont pas être impactés par cela.

Donc en cas de déséquilibre en termes de coûts pour les gTLDs, alors les gTLDs vont être désavantagés par rapport aux ccTLDs. Ça c'est un aspect

---

qu'il faut prendre en considération. Donc je vous pose la question et je pense qu'il est important de l'analyser du point de vue des titulaires des noms de domaines en termes de complexité et de coûts. J'aimerais savoir si vous vous êtes penchés sur cette question.

Et l'autre question que je voulais poser par rapport à la composante RDS qui a été estimée à 30 millions de dollars sur une période de 5 ans. Donc là encore c'est un coût qui va être ajouté très probablement aux frais que payent les titulaires des noms de domaines. Donc les coûts d'administration de l'infrastructure, système RDS, et cetera. Je continue de croire que ça va représenter un coût significatif à la validation. Donc j'aimerais connaître l'impact pour les titulaires de noms de domaines.

STEPHANIE PERRIN:

Je suis tout à fait d'accord avec la dernière chose que vous venez de dire. Beaucoup des protections, confidentialité, et de protection vis-à-vis des abus dépendent de ces connexions d'audit.

CARLTON SAMUELS:

Je voulais répondre à la question des coûts en termes de validation, nous en avons énormément parlé et nous avons entendu de la part de l'UPU, l'union postale, quels étaient les coûts impliqués. Il s'est avéré qu'effectivement il y aurait des coûts supplémentaires. Mais qu'on pouvait gérer. Et l'une des raisons pour lesquelles on a demandé l'analyse de risque, c'est parce que lorsqu'on met ensemble toutes ces questions par rapport à la mise en œuvre, les coûts, et cetera. On devait les prendre en considération à des fins de processus de développement

---

des politiques. Et si vous voulez que cette analyse de risque soit exécutée en parallèle ou avant cette phase de développement politique. Donc oui nous savons qu'il y a des implications de coûts. Nous savons que ces implications en termes de coût vont avoir un impact, mais si vous êtes préoccupé par cela alors faites une analyse de risque.

STEPHANIE PERRIN:

Oui, très rapidement. Chaque fois qu'il pensait qu'il se passait quelque chose alors il faisait une étude et ça représentait un coût. Et ça, sachez qu'à l'ICANN il y a une équipe de conformité qui travaillait là-dessus. Il y a beaucoup de coûts et de dépenses en jeu maintenant. Peut-être que cette équipe à l'ICANN peut vous aider là-dessus. Donc ce que vous dites c'est qu'il y aura des coûts, que ces coûts seront assumés par les titulaires de noms de domaines. Et dans le système lui-même nous ne voulons pas que les coûts soient trop élevés. Donc bien entendu, il y a beaucoup de choses qu'on a souligné et mis en exergue dans le développement tel que les frais de souscription et cetera. Qui nous l'espérons créer certains revenus.

JOE WALDRON:

Oui mais si vous parlez de 30 millions de dollars pour mettre en place le RDS, sur une période de temps donnée quelles seraient les recommandations?

Ce que l'ICANN est entrain de collecter actuellement. En fait, les coûts en dernier ressort sont les titulaires de noms de domaines qui vont les assumer.

---

CHRIS DISSPAIN:                   Merci.

ALEX DEACON:                   Question par rapport au validateur. On voit ici par rapport à ce que font les validateurs. On a parlé de la validation et ce qui a retenu mon attention c'est ce qui concerne la validation ici à la troisième étape. Donc il s'agit d'une étape obligatoire de validation.

Est-ce que ça se fonde sur l'accord RAA existant de 2013?

MICHELE NEYLON:               Je vais y répondre, en fait nous n'avons pas laissé de côté ce qui existait dans cet accord, mais nous avons été au-delà. En fait on a comparé ce qui existe et ce qui n'existe pas encore. Ce qu'on a fait c'est de revenir et faire table rase de ce qui existait. Il fallait qu'on sache ce qui était en jeu. Le contrat précédent de 2013, montre bien qu'il faut faire des modifications au contrat. Et les spécifications WHOIS font partie du contrat de base. Donc en théorie il serait possible d'apporter des modifications sur certains éléments, sans avoir à changer les principales parties du contrat.

ALEX DEACON:                   Alors le validateur quel rôle joue t-il?

---

MICHELE NEYLON: Non, en fait les validations se sont des tiers qui peuvent les faire, des entreprises, des avocats, des opérateurs de registres. Donc, il y a un processus de certification et si une entité peut offrir ses services alors il n'y a pas de problème. C'est ce qu'on a dit.

MARGIE MILAM: On parlait des coûts. On va à la page 65. Ce n'est pas aussi élevé comme vous le pensez. C'est 1,04 euro en moyenne.

CHRIS DISSPAIN: Oui Margie.

MI OKUTANI: C'est une question par rapport aux coûts de comparaison entre le modèle synchronisé et fédéré. La première question est par rapport au commentaire fait par une personne du Canada. Je crois comprendre que vous aviez dit qu'il peut y avoir un risque d'avoir des fuites. Si vous avez un modèle synchronisé. Et la deuxième question, comparer au modèle fédéré je crois que le modèle synchronisé a une couche supplémentaire pour partager ses informations avec un tiers. Ce n'est pas simplement dans le registre gTLD, il doit partager toutes ses informations avec un tiers. Donc ça peut avoir des implications juridiques ou est-ce que cela pose des problèmes par rapport aux fuites de données. Et quant est-t-il des responsabilités lorsque ce genre de chose se produise? Quelles sont vos observations par rapport à ces coûts?

---

**FAISAL SHAH:** Oui par rapport au modèle synchronisé dont vous parliez, par rapport à la sécurité. On parle de ce genre de pratiques par rapport à ce que l'on va faire, par rapport aux situations de replie. Tous les mécanismes de soutien qu'on peut mettre en place dans ce genre de situation.

**CHRIS DISSPAIN:** Une question supplémentaire sur la couche supplémentaire sur les données personnelles avec une partie tierce.

**MI OKUTANI:** Oui avec le modèle fédéré, vous n'avez pas à partager vos informations privées par exemple, oui attendez.

**ROD RASMUSSEN:** Oui ça dépend comment vous définissez cette aspect de partage, je peux parler des parties tierces qui peuvent utiliser les principes du système. L'accès aux outils de domaines.

**FABRICIO VAYRA:** Oui ça dépend véritablement d'une question de nomenclature parce que vous parlez de données désagrégé et vous parlez de partage. C'est comme ça que vous définissez le partage donc combien de rames de copies combien de partage lorsque vous deviez transporter ces données d'un endroit à un autre. Et ce que c'est différent que de partager. Donc là véritablement on essaye de définir les choses et je crois qu'on a reçu beaucoup d'informations à ce sujet. Pour la protection des données je

---

ne crois pas que ça fasse de différence. Parce que tout cela rentre dans le partage au sens large.

CHRIS DISSPAIN:

Très bien merci

Je crois qu'on continuera le débat à l'extérieur.

Revenez mercredi matin parce qu'on pourra continuer à poser des questions de ce type.

FRED FELMAN:

Je suis Fred Felman, je parle en tant que titulaire de nom de domaine individuel. Donc le plus important je crois, c'est qu'il y a différents domaines des uns plus protégés que d'autres. Et j'ai reçu d'un opérateur de registre une note me disant que cela va expirer. Donc il me semble que les registraires ont connus des problèmes parce qu'ils n'utilisent pas les meilleures pratiques pour le contrôle des données et la protection des données. Et que parfois les données, leur protection et leur confidentialité sont violées. C'est pour cela à quel point il est important d'être protégé par un système de service d'enregistrement fiduciaire. Il y a l'utilisation des données ici qui est essentielle. Donc, je ne peux pas toujours obtenir un soutien technique pour protéger mes données. Donc mes données me semblent très disponibles et le système actuellement ne fonctionne pas en tant que titulaire de nom de domaine, certain on mentionnait des personnes qui vendent les données. Il y a dans la salle des personnes qui vendent nos données personnelles. Je peux vous dire aujourd'hui, que cela ne fonctionne pas

---

et que les données privées sont divulguées de manière intentionnelle ou non à grande échelle. Je crois comprendre votre système entant que titulaire, je crois que ça va restreindre un petit peu la manière dont on a accès aux données. Je crois que le système actuel n'est pas bon pour les titulaires de nom de domaines. Moi je crois qu'on a un système justement, on a besoin d'un système avec des portes avec un système de divulgation, d'audit. Pour le moment le WHOIS n'est pas solide à ce niveau pour mon expérience personnelle. Et que les meilleurs pratiques ne sont pas utilisées et que notre expérience entant que titulaires et que nos données sont divulguées, sans qu'on en soit informé et qu'il y a beaucoup de problème à ce niveau. Voilà ce que je voulais dire et je défie les personnes qui sont derrière moi à penser entant que titulaires de noms de domaines. Et je crois qu'il faut qu'on trouve des solutions.

CHRIS DISSPAIN:

Je vous remercie.

Oui Matt Ashianti, nous avons une question à distance qui est posée par John McCormac. Est-ce que le système est assez solide s'il y a quelqu'un de malfaisant qui essaye d'accéder justement à ces données?

CHRIS DISSPAIN:

Une réponse brève?

FABRICIO VAYRA:

Plusieurs entreprises pour essayer d'avoir accès aux données. Oui, l'exemple qu'on utilise tout le temps c'est que si en effet vous prenez un



---

l'utilisation des données. Moi je pense à ma carte de crédit les informations sur ma santé, ça c'est collecté pour des objectifs précis. Est-ce que l'on peut véritablement définir, qu'on utilise cela pour des raisons financières ou pour des raisons sanitaires, concernant des données sur nos vies financières ou sanitaires.

Je crois qu'on verra là-dessus mercredi. Mais je crois que les principes limitent un petit peu le cadre de référence qu'on avait. Le premier principe c'est l'utilisation personnelle d'internet, ce que je crois comprendre c'est que les personnes peuvent essayer d'identifier l'entreprise avec laquelle on travail. Tout titulaire dans le domaine, peut-être qu'on n'apprécie pas cette entreprise. Là ils vont obtenir une adresse, un numéro de téléphone. Donc là si on n'est pas d'accord avec eux.

CHRIS DISSPAIN:

Et bien attendez un instant s'il vous plaît.

Oui je n'essayais pas de vous arrêter mais, est ce que quelqu'un pourrait répondre à cette question?

MICHELE NEYLON:

Oui j'ai essayé de comprendre ce que vous dites. Non ce n'est pas possible.

CHRIS DISSPAIN:

Donc l'utilisation individuelle de l'internet.

ROD RASMUSSEN: C'est des questions de transparence des DNS, obtenir des informations de base, sur un nom de domaine et dans ce cas trouver un modèle commercial, trouver des informations de base. Ce sont des données de base déjà.

Donc sur l'écran on voit des bulles il n'y a pas un accès derrière les portes. Je ne sais plus exactement les termes utilisés, ça ne dit pas pourquoi exactement cela est fait. Obtenir une adresse.

SUSAN KAWAGUCHI: Donc les critères à mettre en œuvre, en question, il faut donner des définitions en effet de cela. Il faut qu'on choisisse d'un côté ou d'un autre et ce sont des questions difficiles, je le reconnais. Donc, la manière dont Susan Kawaguchi va définir cela, et bien c'est un site web où on offre des services, où l'on prend une carte de crédit. Et là j'ai un droit de savoir avec qui je travaille et à qui j'ai affaire. Et là il va y avoir des informations: le nom de titulaire, le nom du domaine, et ainsi de suite. A ce moment là on déclare qui l'en est, on sait à qui on a affaire.

CHRIS DISSPAIN: je crois qu'on cherche un autre transparent à ce sujet. Je crois que c'est au transparent numéro 40. Oui Katy, donc ça c'est pour les objectifs. L'utilisation individuelle d'internet.

---

KATHRYN KLEIMAN: Mais à la page 27, il y a une contradiction parce que il y a l'adresse postale légale qui est indiquée. Je pense que ce n'est pas cohérent, il y a un manque de cohérence. Parce que c'est une question de liberté d'expression c'est une question dont je veux vous parlez.

CHRIS DISSPAIN: Jean François vous voulez intervenir?

JEAN-FRANCOIS BARIL: Tout d'abord, très sincèrement merci de vos 3 heures et 15 minutes, qu'on a passé à parler et à débattre de ce système. Gardez à l'esprit que si vous avez toujours des questions et je suis sûr que vous allez avoir d'autre questions. Parce que la nuit porte conseil. Vous allez avoir d'autres questions et nous aurons pour ce faire une séance de 8 heures à 10 heures du matin. Et donc plus de 2 heures équivalentes à celles d'aujourd'hui, avec beaucoup de questions difficiles.

J'espère également que nous aurons la possibilité de réfléchir à tous ces nouveaux systèmes et que vous aurez des réponses à toutes vos questions. Parce que j'ai compris aujourd'hui que les questions étaient très bonnes et très légitimes. Mais il me semble également qu'on a bien répondu à vos questions et j'espère que vous avez trouvé des réponses.

Nous avons accélérer notre travail entre Singapour et aujourd'hui, c'est beaucoup plus dense. On arrive à u rapport beaucoup plus mûre, plus en profondeur. Et il me semble que nous avons accélérer à la fois notre travail et donc on vous demande de réagir beaucoup plus vite. Je comprends Katy que vous nous avez dit, à ce que vous avez vu autrefois

---

c'est plus la même chose selon vous entendiez parler, lorsque vous lisez le rapport final, il faut digérer c'est absolument nécessaire. On peut choisir un ou deux thèmes. Il y a parfois un ensemble très clair, je crois que l'on peut trouver beaucoup de différents chapitres et différents thèmes dans notre rapport, qui est très touffu.

Je l'ai mentionné auparavant il y aura des points supplémentaires qui seront à rajouter au rapport sur l'internet parce que c'est un rapport en constante évolution. Et c'est ce que nous allons effectuer, néanmoins les questions finales c'est à vous de décider si le modèle que nous vous proposons est une meilleure solution à ce qui existe actuellement, qui est le système WHOIS.

Et nous espérons vraiment que maintenant vous êtes mieux équipés pour répondre à cette question en lisant et analysant et revenant sur ce rapport. J'espère que vous êtes satisfaits de cela. Et nous nous retrouverons mercredi matin pour continuer le dialogue et le débat.

Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**